

« Unité de Fabrication de Médicaments » dite « Unimed »
Société Anonyme au capital de 25.450.000 DT
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira - 4060, Sousse
RC : B 117421996 - MF : 020190 J/A/M/ 000 - N° affiliation CNSS : 134571-32

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Messieurs les actionnaires de la société « Unité de Fabrication de Médicaments » sont invités à assister aux travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Lundi 20/06/2016 à 10H.30 à « l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise » « IACE » sise aux berges du lac et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2015.
- Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes, approbation des états financiers de l'exercice 2015.
- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2015.
- Approbation des conventions réglementées,
- Affectation des résultats,
- Distribution des dividendes,
- Quitus aux administrateurs.
- Constatation de fin des mandats des Ms. Ridha Charfeddine, Lotfi Charfeddine et Adel Goucha.
- Nomination d'administrateurs et renouvellement des mandats d'administrateurs, au titre des exercices 2016, 2017 et 2018.
- Election du représentant des petits porteurs au conseil d'administration.
- Nomination du commissaire aux comptes au titre des exercices 2016, 2017 et 2018.
- Pouvoirs pour formalités.

Cet avis constitue une convocation personnelle à tous les actionnaires de la société « Unité de Fabrication de Médicaments ».

Les actionnaires pourront assister personnellement aux travaux des assemblées sur simple justification de leurs identités (carte d'identité nationale) ou se faire représenter par un mandataire, moyennant un mandat spécial revêtu de leurs signatures légalisées.

Les propriétaires d'actions doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées Générales, être inscrits sur les registres de la société, seize (16) jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.

Tous les documents concernant l'Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social.

المطبعة الرسمية
فرع سوسة
25 MAI 2016
عدد: SA NB3
الرجح: 2016 So 113

Pour le Conseil d'Administration

Texte des résolutions à voter lors de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution : Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2015, et quitus aux administrateurs.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2015, approuve ce rapport dans son intégralité et donne en conséquence quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration de leur gestion durant l'exercice 2015.

2^{ème} résolution : Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes, et approbation des états financiers de l'exercice 2015, ainsi que des opérations constituant des conventions réglementées.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2015, approuve, dans leur intégralité, les états financiers dudit exercice, ainsi que les opérations constituant les conventions réglementées.

3^{ème} résolution : Affectation des résultats.

Après lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée et du rapport général du commissaire aux comptes et après avoir constaté les états financiers de l'exercice 2015, les membres de l'assemblée décident :

- 1- d'affecter les résultats reportés constitués par les modifications comptables en réserves ordinaires et ce pour leur montant global, soit (3 512 966) dinars ;
- 2- d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat net comptable de l'exercice 2015 :	13 075 896	dinars
Résultats reportés antérieurs :	0	dinars

Total à affecter :	13 075 896	dinars
---------------------------	-------------------	---------------

Réserves Légales :	300 000	dinars
--------------------	---------	--------

Réserves de réinvestissement exonéré	3 800 000	dinars
--------------------------------------	-----------	--------

Résultats distribuables de l'exercice 2015 :	8 975 896	dinars
---	------------------	---------------

Dividendes	7 889 500	dinars
------------	-----------	--------

Réserves ordinaires	1 086 369	dinars
---------------------	-----------	--------

Dividendes par action = 0,310 dinars

Suite à cette affectation :

- Le montant des réserves légales passe de 2 245 000 dinars à 2 545 000 dinars ;
- Le montant des réserves ordinaires glisse de 21 940 438 dinars à 19 513 841 dinars ;
- Le montant des réserves spéciales de réinvestissement passe de 6 143 040 dinars à 9 943 040 dinars ;
- Le report à nouveau devient nul.

4^{ème} résolution : Distribution des dividendes

L'assemblée générale décide la mise en paiement immédiate des dividendes, arrêtés au titre de l'exercice 2015 à 7 889 500 dinars.

5^{ème} résolution : Renouvellement des pouvoirs des administrateurs

L'assemblée générale constate que les mandats des membres du conseil d'administration - à savoir : Ms Ridha Charfeddine, Lotfi Charfeddine et Adel Goucha - viennent à expiration à l'issue de cette assemblée.

Elle décide de nommer Messieurs : Ridha Charfeddine, Lotfi Charfeddine ainsi que le « CTKD » représenté par M. Hichem Ben Hamida en tant que nouveaux administrateurs. Leurs mandats prendront fin lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Les administrateurs sus-nommés, après avoir accepté les fonctions qui viennent de leurs êtres conférés, déclarent qu'ils ne sont frappés d'aucune mesure susceptible de leur interdire d'exercer les fonctions d'administrateurs de la société.

6^{ème} résolution : Nomination commissaire aux comptes

L'assemblée décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes la société « CAF » - membre du réseau international « PricewaterhouseCoopers » - pour un mandat de 03 ans, soit pour les exercices de 2016, 2017 et 2018.

7^{ème} résolution : Election du représentant des petits porteurs au conseil d'administration

L'assemblée générale décide d'élire un représentant des petits porteurs d'actions, choisi parmi les actionnaires détenant une participation dans le capital social d'Unimed à la suite de son entrée en bourse.

L'assemblée retient la candidature de M. /Mme

M. /Mme remercie les présents de leur confiance, déclare accepter les fonctions d'administrateur au titre des exercices de 2016, 2017 et 2018 et atteste qu'il/ elle n'est frappé(e) d'aucune interdiction ni d'incompatibilité qui l'empêcherait de mener à bien sa mission.

8^{ème} résolution : pouvoirs pour formalités

L'assemblée décide unanimement de donner au porteur de tous extraits ou copies du présent procès-verbal, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités légales.